

## DÉCISION DU MAIRE

### CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC MADAME JULIE DESAINT PETIT - NATUROPATHE ET PSYCHOPRATICIENNE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération conseil municipal n° 0033-2026 en date du vendredi 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;  
VU l'arrêté n°2021-1717 du 31 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la collectivité de diversifier les actions culturelle de la médiathèque La PAGE proposées au public et de favoriser le bien-être, la prévention et la sensibilisation à des pratiques favorables à la santé,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de proposer des ateliers thématiques autour du bien-être, de la gestion des émotions et de l'alimentation saine,

**Le Maire décide** de signer un contrat de cession avec Madame Julie DESAINT PETIT en qualité de Naturopathe et Psycho-praticienne - située 10 ter Boulevard Pasteur 27500 PONT-AUDEMER – pour des ateliers « bien-être » sous la forme de deux cessions en direction d'un public adolescent et adulte.  
Le mardi 12 mai 2026 de 18h00 à 20h00 et le mardi 09 juin 2026 de 18h00 à 20h00.

Ces ateliers s'inscrivent dans la volonté de sensibiliser le public à découvrir des méthodes simples pour apprendre à réguler les émotions pour faire face aux défis du quotidien, et décrypter les messages nutritionnels favorables à une alimentation saine, à la médiathèque La PAGE pour un montant total de 546,00€ TTC (Cinq cent quarante-six euros), non assujetti à la TVA une somme répartie comme suit :  
250,00€ euros TTC par ateliers, conception, animation et 23,00 € de frais annexe de transport.

Fait à Pont-Audemer, le 22 avril 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

